

Conseil municipal du 25 février 2016

Budget 2015

Les comptes administratifs 2015 étant conformes aux comptes de gestion présentés par Mr Guilbert, receveur, les budgets suivants sont adoptés à l'unanimité :

•Budget communal :

	2015	R.A.R.	
<i>TOTAL</i>			
Section fonctionnement :			
- Dépenses	1 165 044,28 €		1 165 044,28 €
- Recettes	2 293 804,50 €		2 293 804,50 €
Résultat	1 128 760,22 €		1 128 760,22 €
Section investissement :			
- Dépenses	610 110,38 €	244 160,00 €	854 270,38 €
- Recettes	443 954,83 €	21 500,00 €	465 454,83 €
Résultat	- 166 155,55 €	- 222 660,00 €	- 388 815,55 €
Résultat global	962 604,67 €	- 222 660,00 €	739 944,67 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au Budget Primitif Communal 2016 :

Déficit d'investissement (art. 001) :	166 155,55 €
Affectation à la réserve (art.1068) :	388 815,55 €
Excédent de fonctionnement (art. 002) :	739 944,67 €

•Budget annexe assainissement :

	2015	R.A.R.	
<i>TOTAL</i>			
Section exploitation			
- Dépenses	39 743,79 €		39 743,79 €
- Recettes	163 760,42 €		163 760,42 €
Résultat	124 016,63 €		124 016,63 €
Section investissement			
- Dépenses	313 077,17 €	18 000,00 €	331 077,17 €
- Recettes	211 597,82 €	39 700,00 €	251 297,82 €
Résultat	- 101 479,35 €	21 700,00 €	- 79 779,35 €
Résultat global	22 537,28 €	21 700,00 €	44 237,28 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au Budget Primitif Assainissement 2016 :

Déficit d'investissement (art. 001) :	101 479,35 €
Affectation à la réserve (art.1068) :	79 779,35 €
Excédent d'exploitation (art. 002) :	44 237,28 €

•Budget annexe lotissement Chateaubriand :

2015

R.A.R.

TOTAL

Section fonctionnement

- Dépenses	1 904,22 €	1 904,22 €
------------	------------	------------

- Recettes	89 513,04 €	89 513,04 €
------------	-------------	-------------

Résultat	87 608,82 €	87 608,82 €
-----------------	--------------------	--------------------

Section investissement

- Dépenses	213 156,71 €	213 156,71 €
------------	--------------	--------------

- Recettes	0,00 €	0,00 €
------------	--------	--------

Résultat	- 213 156,71 €	- 213 156,71 €
-----------------	-----------------------	-----------------------

Résultat global	- 125 547,89 €	- 125 547,89 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au Budget Primitif Lotissement Chateaubriand 2016 :

Déficit d'investissement (art. 001) : **213 156,71 €**

Excédent de fonctionnement (art. 002) : **87 608,82 €**

•Budget annexe lotissement du Haut Bourg

2015

R.A.R.

TOTAL

Section fonctionnement

- Dépenses	304 414,34 €	304 414,34 €
------------	--------------	--------------

- Recettes	300 994,34 €	300 994,34 €
------------	--------------	--------------

Résultat	- 3 420,00 €	- 3 420,00 €
-----------------	---------------------	---------------------

Section investissement

- Dépenses	321 443,86 €	321 443,86 €
------------	--------------	--------------

- Recettes	20 449,52 €	20 449,52 €
------------	-------------	-------------

Résultat	- 300 994,34 €	- 300 994,34 €
-----------------	-----------------------	-----------------------

Résultat global	- 304 414,34 €	- 304 414,34 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au Budget Primitif Lotissement du Haut Bourg 2016 :

Déficit d'investissement (art. 001) : **300 994,34 €**

Déficit de fonctionnement (art. 002) : **3 420,00 €**

•Budget annexe cantine

2015

R.A.R.

TOTAL

Section fonctionnement

- Dépenses	144 221,18 €	144 221,18 €
------------	--------------	--------------

- Recettes	143 901,26 €	143 901,26 €
------------	--------------	--------------

Résultat	- 319,92 €	- 319,92 €
-----------------	-------------------	-------------------

Section investissement

- Dépenses	1 890,45 €	0,00 €	1 890,45 €
------------	------------	--------	------------

- Recettes	2 523,32 €	0,00 €	2 523,32 €
------------	------------	--------	------------

Résultat	632,87 €	0,00 €	632,87 €
-----------------	-----------------	---------------	-----------------

Résultat global	312,95 €	0,00 €	312,95 €
------------------------	-----------------	---------------	-----------------

Le Conseil Municipal donne son accord pour affecter les résultats suivants au Budget Primitif Cantine 2016 :

Excédent d'investissement (art. 001) : **632,87 €**

Déficit de fonctionnement (art. 002) : **319,92 €**

•Roland ARNOLD présente le plan d'**aménagement de la route du Jannay** ainsi que l'estimatif prévisionnel, préparés par l'Atelier du Marais.

Le Conseil Municipal valide le plan et l'estimatif prévisionnel présentés et décide de lancer la consultation pour ces travaux.

Une rencontre va être organisée avec les riverains afin de présenter ce projet.

•Claudine MICLO, Adjointe chargée de la bibliothèque, informe du projet de **changement de logiciel pour la bibliothèque**, l'actuel ne correspondant plus aux attentes et besoins des utilisateurs. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par la Société MICRO BIB de Richemont (57) correspondante à l'acquisition d'un logiciel pour la bibliothèque et la formation et la maintenance correspondantes, pour un montant de 2 610,00 € H.T. (3 132,00 € TTC).

•Le Conseil Municipal valide le **programme d'entretien du terrain de football principal** présenté par Maxime Leborgne

- Décompactage du terrain par la société ARVERT pour un montant de 1 470,00 € H.T. (1 764,00 € TTC),

- Regarnissage du terrain par la société KABELIS pour un montant de 496,00 € H.T. (545,60 € TTC),

- Programme de fertilisation par la société KABELIS pour un montant de 876,00 € H.T. (1 021,20 € TTC).

Soit un total de travaux de 3 330,80 € TTC.

•Maxime LEBORGNE, Adjoint, rappelle le projet de **réaménagement de la salle de réunions/mariages**.

Après en avoir délibéré, à la majorité (17 pour et 1 abstention de Vincent CHESNAIS), le Conseil Municipal décide de retenir la société CREACOM, cabinet d'architecte à Dinan, pour un montant estimatif total de 34 451,77 € H.T. (Travaux : 29 451,77 € H.T. et prestation Creacom : 5 000 € H.T.)

•**Travaux de voirie :**

Validation des **travaux de reprofilage et de bicouche réalisés dans la rue du Bois Es Fènes et la rue des Erables** par l'entreprise Eurovia pour un montant de 1 920,00 € H.T. (2 304,00 € TTC)

Roland ARNOLD, Adjoint chargé de la voirie, présente un avant-projet des travaux de **voirie définitive du Lotissement Chateaubriand**. Le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux, de solliciter les services techniques de la Communauté de Communes Plancoët Plélan pour la maîtrise d'oeuvre de ce projet, et de lancer la consultation pour ces travaux.

Programme voirie rurale 2016

Le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de voirie des lieux-dits « La Basse Goupillière » et « Le Champ Gaultier », de solliciter les services techniques de la Communauté de Communes Plancoët Plélan pour la maîtrise d'oeuvre de ce projet et décide de lancer la consultation pour ces travaux.

Contrat de territoire

Dans le cadre du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et la Communauté de Communes de Plancoët Plélan, une enveloppe financière d'un montant de 2 378 091 € est attribuée au territoire.

Pour Pluduno, est inscrite la réfection de l'ancien presbytère en maison des associations pour un coût estimé à 420 000 € (subventionné par le Département à hauteur de 30%).

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver les opérations inscrites au contrat, et valide l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par Monsieur le Maire.

Questions diverses

• La **vidéosurveillance des salles** est opérationnelle.

• **Projet éolien par Abo Wind** : M. RAFFRAY donne lecture d'un courrier de la société Abo Wind confirmant l'abandon de son projet.

• **Travaux du Syndicat du Frémur** :

A la demande de M. RAFFRAY, le Syndicat va procéder à la réhabilitation du réseau d'eau potable des rues Saint Roch et des Trois Croix.

• **Dates à retenir**

Grand **Forum des associations** le samedi 10 septembre à Pluduno.

Commémoration de la fin du conflit d'Afrique du Nord le 19 mars à 11 heures.

Projet éolien par Abo Wind : M. RAFFRAY donne lecture d'un courrier de la société Abo Wind confirmant l'abandon de son projet.

- **Point sur la fusion des Communautés de Communes** (par Michel RAFFRAY)

- **Noms de rues** :

M. RAFFRAY demande aux conseillers de réfléchir à la dénomination des noms de rues du Lotissement du haut Bourg, et éventuellement de la Zone de La Millière

- **Travaux du Syndicat du Frémur** :

A la demande de M. RAFFRAY, le Syndicat va procéder à la réhabilitation du réseau d'eau potable des rues Saint Roch et des Trois Croix.

- **Interventions diverses** :

- Nicole VILLER : Compte-rendu de la dernière réunion de l'Association Ferroviaire Bretagne Nord

- Catherine HEREL : Grand Forum des associations le samedi 10 septembre à Pluduno.

- Jean-Claude HESRY : Commémoration de la fin du conflit d'Afrique du Nord le 19 mars à 11 heures.

- Dates à retenir :

- Réunion de la Commissions finances

1ère génération de contrats. La répartition effectuée est faite sur la base de 7 critères de péréquation concernant la démographie, la superficie, la richesse financière et la fragilité sociale du territoire.

L'enveloppe territoriale prévue est destinée au financement des opérations. Le total des subventions versées annuellement ne pourra être supérieur au 1/5ème de l'enveloppe affectée au territoire sauf si des disponibilités de crédits de paiement le permettent.

Suite aux travaux du Comité de Pilotage, et après concertation avec le Conseil départemental, le projet de contrat, dont la synthèse est jointe, a été approuvé mutuellement.

Monsieur le Maire invite donc l'Assemblée à prendre connaissance de ce document qui présente notamment :

- Les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités...);
- Le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat ;
- Le détail des contreparties attendues par le territoire.

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE :

- **D'APPROUVER les opérations inscrites au contrat,**
- **DE VALIDER l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par Monsieur le Maire,**
- **ET D'AUTORISER** sur ces bases, le Maire.